

Combattons la loi de la défiance

Depuis les premières annonces, SUD Éducation a formulé ses inquiétudes quant aux conséquences des lois et projets de loi Blanquer pour les personnel-le-s et le service public d'éducation. SUD éducation a voté contre ce texte en conseil supérieur de l'éducation, refusant également de jouer aux jeux nuisibles des amendements : le projet de loi n'est pas amendable. Il est indispensable de le combattre et d'en obtenir l'abandon.



CASSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE, CONTRÔLE ACCRU DES PERSONNELS

Casse des instances paritaires, réorganisation des structures, cette loi est avant tout une loi néolibérale, rétrograde et autoritaire

➔ Volonté affichée de museler les personnels (art. 1) avec un texte suffisamment flou pour tenter d'empêcher la liberté d'opinion, notamment celle de s'opposer aux mesures gouvernementales

➔ Création d'Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) qui fusionneraient (sur décision des mairies, départements et préfectures) les écoles du 1er degré et le collège de secteur, ce qui entraînerait :

- de nouveaux supérieurs hiérarchiques : le principal du collège et un adjoint dévolu aux écoles rattachées
- la suppression des directeurs-trices dans les écoles avec des économies de décharge à la clé
- la possibilité de lisser les effectifs sur l'ensemble de l'EPSF et non plus école par école (économies de postes facilitées donc plus d'élèves par classe)
- plus de rattachement à une commune mais à l'EPSF et donc possibilité de distribuer les élèves dans l'ensemble de la structure

➔ Financement à hauteur de 150 millions d'euros des écoles privées maternelles sous couvert de la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans

➔ Possibilité d'avoir recours à des jardins d'enfants sans enseignant-e-s (avec une disparition possible des maternelles à terme ?)

➔ Évaluation de chaque établissement tous les 5 ans (qu'évaluera-t-on ? dans quel but ?) par une instance contrôlée par le ministère (pour rémunérer différemment les personnels selon les "scores" des établissements ?)

➔ Suppression des garde fous (art. 8) qui laissaient le choix de ne pas appliquer des expérimentations appuyées par le MEN : vers la fin de la liberté pédagogique

**De la maternelle à l'université,
Contre les réformes néo-libérales et réactionnaires de
l'école : toutes et tous en grève le 19 mars !
11h30 Manufacture des tabacs Lyon 3ème**

➔ Fusion des académies rendue possible (art. 17) éloignant les centres de décision et amenant les collègues à être mutés toujours plus loin

➔ Réduction du rôle des instances paritaires : CDEN et CAEN, CAP, CHSCT, d'où le risque du fait prince en matière de mouvement des personnel-le-s et de carte scolaire

➔ Formation des enseignant-e-s reprise en main : remplacement des ESPE en INSP : nomination des responsables par les recteurs-trices et non plus par les pair-e-s, formateurs qui peuvent venir des entreprises privées

➔ Renforcement de la précarisation de l'éducation nationale avec la possibilité pour les AED (Assistants d'Éducation) d'enseigner tout en étant sous payé-e-s



Cette loi est à mettre en regard avec l'ensemble des réformes Blanquer de la maternelle à l'université depuis le début du quinquennat qui renforcent le tri social tout en permettant de procéder à des économies de postes: réformes des lycées, du bac, Parcoursup.

La fonction publique dans sa globalité n'est pas épargnée, la loi de la transformation de l'État prévoyant par exemple le recours systématique aux contractuel-le-s, le salaire au mérite, la suppression des CHSCT etc.

SUD EDUCATION REVENDIQUE :

- ➔ **L'abandon pur et simple de la loi de l'école de la confiance**
- ➔ **L'abandon des réformes des lycées général, professionnel et technologique, du baccalauréat**
- ➔ **L'abrogation de la loi ORE et de Parcoursup**
- ➔ **Le retrait de la loi sur la "transformation de l'Etat"**

Combattons les réformes Blanquer, la casse du statut de la fonction publique, pour une justice sociale et environnementale,

Toutes et tous en grève le mardi 19 mars

11H30 Manufacture des Tabacs Lyon 3ème

Venez représenter votre établissement à l'AG des personnel-le-s grévistes à l'issue de la manifestation (Lieu à déterminer)